



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 37330

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Côte d'Ivoire. En effet, quatorze mois après la signature des accords de Marcoussis, entérinés le 24 janvier 2003, il convient de s'interroger sur l'application du processus prévu par ces accords. Ces derniers avaient pour objet de faciliter la réconciliation entre les forces politiques et les représentants de la rébellion, suite à la crise du 19 septembre 2002. Cependant, il est légitime de se demander si le dispositif mis en place par ces accords est appliqué à la lettre, suite aux manifestations antifrançaises qui ont suivi leur signature. Il souhaiterait savoir comment la France compte intervenir pour aider le gouvernement ivoirien à assurer au mieux le respect des clauses des accords de Marcoussis.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37330

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2786